

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 29 janvier 2026, à 18h13,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine, sous la présidence de Nicolas JOYAU, Président.

Date de convocation : 22/01/26

Nombre de membres en exercice :	112
Nombre de membres présents :	84
Nombre de votants :	96

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Madame Florence BOUCHARD, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Martial BORDAIS, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Philippe MARS, Monsieur Didier BOULEY, Monsieur Bertin GEORGE, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Annie ANNE, Madame Alexandra BELDJOUDI, Madame Ginette BERNIERE, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur François JOLY, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Madame Lynda LAHALLE, Madame Agnès MARRETEUX, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Lionel MARIE, Monsieur Dominique ROUZIC, Madame Élisabeth HOLLER, Madame Catherine AUBERT, Monsieur Thierry SAINT, Monsieur Pierre SCHMIT, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Franck GUEGUENIAT, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Michel LE LAN, Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Philippe JOUIN, Madame Pascale BOURSIN, Madame Baya MOUNKAR, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Laurent MATA, Madame Nathalie BOURHIS, Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Dominique DUVAL, Madame Virginie CRONIER, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Michel LAFONT, Madame Cécile COTTENCEAU, Monsieur Fabrice DEROO, Monsieur Cédric CASSIGNEUL, Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Morgan TAILLEBOSQ, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Françoise DUPARC, Madame Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET, Monsieur Serge RICCI, Monsieur Alain DESMEULLES, Monsieur Damien DE WINTER, Madame Virginie AVICE, Madame Camille VERNET, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Mahama COMPAORÉ.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Rodolphe THOMAS à Madame Baya MOUNKAR, Monsieur Stéphane LE HELLEY à Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Nicolas ESCACH à Monsieur Emmanuel RENARD, Madame Céline PAIN à Madame Alexandra BELDJOUDI, Monsieur Christian CHAUVOIS à Monsieur Philippe MARS, Madame Sara ROUZIÈRE à Monsieur Damien DE WINTER, Madame Magali HUE à Madame Florence BOUCHARD, Madame Agnès DOLHEM à Monsieur Laurent MATA, Monsieur Erwann BERNET à Monsieur Jérôme LANGLOIS, Madame Sylvie MOUTIERS à Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Vincent LOUVET à Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Raphaël CHAUVOIS à Madame Clémentine LE MARREC.

Conseil communautaire - séance du jeudi 29 janvier 2026

EXCUSÉ(S) : Monsieur Marc LECERF, Madame Nathalie DONATIN, Monsieur Gabin MAUGARD, Madame Maria LEBAS, Monsieur Romain BAIL, Monsieur Frédéric LOINARD, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Monsieur Gérard HURELLE, Monsieur Pascal PIMONT, Madame Véronique DEBELLE, Madame Sonia DE LA PROVOTE, Monsieur Mickaël MARIE, Monsieur André HENRY, Monsieur Franck LECOQ, Monsieur Jean BERT.

Le conseil nomme Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE secrétaire de séance.

N° C-2026-01-29/01 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE - BRETTEVILLE-SUR-ODON - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Les éléments de contexte

La commune de Bretteville-sur-Odon dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) opposable depuis le 08 Novembre 2004.

Objet de la modification

Cette procédure de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme a pour objet la mise à jour du règlement graphique du PLU communal, dans l'attente de celui du PLUi-HM de Caen la mer. Elle va ainsi permettre de procéder à une mise à jour du classement des parcelles AU et Ne, dédiées à un développement à long terme et des espaces naturels récréatifs et des constructions nécessaires à des services publics, situées au nord-est de la partie agglomérée de la commune, au vu de leur caducité et de leur usage à redéfinir.

L'article L.153-47 du code de l'urbanisme précise les obligations en matière de procédure de modification simplifiée et notamment les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public. Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°4 du PLU de Bretteville-sur-Odon sont les suivantes :

Dates

Le projet de modification simplifiée n° 4 et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition pendant une durée de 30 jours : **du mardi 7 avril (8h30) au jeudi 7 mai 2026 inclus (17h00).**

Documents mis à disposition

- La note de présentation précisant le projet de modification simplifiée n°4,
- Le règlement graphique modifié,
- L'avis délibéré de la MRAe,
- Les réponses ayant pu être formulées par les personnes publiques associées,
- Les registres papier,
- Les actes administratifs (délibération, avis),
- Les avis presse.

Les documents seront tenus à la disposition du public en mairie de Bretteville-sur-Odon et au siège de Caen la mer pendant toute la période de mise à disposition, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous :

Les lieux et horaires où les documents pourront être consultés

- **Siège de la Communauté urbaine Caen la mer :**
Adresse : 16 rue Rosa Parks – 14 000 CAEN
Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.
- **Mairie de de Bretteville-sur-Odon :** 2 avenue de Woodbury – BP 41, 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON
Lundi au Vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00
Fermé le jeudi matin

Voie électronique

Les documents sont consultables sur les sites de la mairie : <https://www.brettevillesurodon.fr/> et de la Communauté Urbaine Caen la mer : [Concertations en cours | Caen la mer](#) pendant toute la durée de mise à disposition.

Possibilités offertes au public pour consigner ses observations

- Par les registres ouverts dans les locaux de la Communauté Urbaine et en mairie de Bretteville-sur-Odon,
- Par courrier au siège de la mairie de Bretteville-sur-Odon (adresse postale précisée ci-dessus).

Publicité

Un avis au public sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie de Bretteville-sur-Odon et au siège de la Communauté Urbaine pendant toute la durée de la mise à disposition.

VU les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Bretteville-sur-Odon approuvé le 8 novembre 2004 par le conseil municipal,

VU l'avis de la commission « Aménagement et urbanisme réglementaire » du 23 janvier 2026,

Le conseil communautaire de Caen la mer, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 4 telles que décrites ci-dessus,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Conseil communautaire - séance du jeudi 29 janvier 2026

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité
3 abstentions

Transmis à la préfecture le - 4 FEV. 2026
Affiché le - 4 FEV. 2026
Identifiant de l'acte
Exécutoire le - 4 FEV. 2026

Le Président,

Nicolas JOYAU

